



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 03 2017

### **1) Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du percepteur**

Après présentation des réalisations 2016 par Mme WEBER, adjointe aux finances, le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, déclare à l'unanimité des voix que le compte administratif 2016 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

D'autre part, il ressort un excédent de fonctionnement de 550.889,40 euros et un déficit d'investissement de 5.488,11 euros corrigé par les restes à réaliser dégageant ainsi un déficit total de 53.060,52 euros;

Le conseil municipal décide également, à l'unanimité des voix d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte **002 R** report à nouveau en recettes : **497.828,88 €**
- au compte **1068 R**, affectation du résultat : **53.060,52 €**
- au compte **001 D**, report d'investissement en dépenses : **5.488,11 €**

### **2) Vote du taux des trois taxes**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'accepter la proposition et de maintenir les taux à :

- Taxe d'habitation : 9.45 %
- Taxe foncière sur le bâti : 10.34 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,75 %

### **3) Approbation du budget primitif 2017 : budget principal**

Après examen du budget primitif, section principale, et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article pour chaque opération en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix.

Il s'articule comme suit :

- Fonctionnement : D / R 1.029.928,88 €
- Investissement : D / R 800.825,52 €

### **4) Projet de Modification du site ORANGE**

Le conseil municipal, après lecture, prend acte des travaux envisagés et n'a aucune observation à formuler.

#### **5) Demande de subvention pour les travaux de requalification de la place de Frontigny**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de l'AMITER auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour les travaux projetés de requalification de la place de Frontigny.

Il propose ainsi de solliciter une subvention à hauteur de 50% pour un montant prévisionnel de 276.250€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de Mr le Maire et lui donne tous pouvoirs pour signer tous documents s'y rapportant.

#### **6) Demande de subvention pour les travaux de requalification de la place de Frontigny – FONDS DE CONCOURS**

Reportée

#### **7) Demande de subvention pour les travaux de requalification de la place de Frontigny**

Dans l'hypothèse où les décisions d'ouvertures de crédits de la région s'avèrent engagées, Mr le Maire demande à son conseil municipal de lui donner tous pouvoirs pour déposer une demande de subvention à hauteur de ce qui sera autorisé pour ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de Mr le Maire et lui donne tous pouvoirs pour signer tous documents s'y rapportant.

#### **8) Convention d'enfouissement des réseaux –Rue des jardins à Frontigny**

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité des voix Mr le Maire à signer les conventions présentées ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### **9) Demande de subvention – mise à niveau de la collection de la bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'être subventionné par le Conseil Départemental pour la mise à niveau de la collection de la bibliothèque municipale.

Il propose ainsi de déposer un dossier pour une subvention forfaitaire de 1.200€, la commune s'engageant à inscrire au budget primitif la dépense s'y rapportant et à acheter les livres listés dans le dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte à l'unanimité des voix la proposition et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour solliciter cette aide financière.

## 10) Examen de devis – fenêtres et porte de « l’abri-mairie »

Après délibération et à l’unanimité des voix, le conseil accepte le devis FMB présenté et donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser les travaux.

## 11) Tarifs périscolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la communication des comptes par la MJC de Jury, organisme gérant le périscolaire des communes de Jury et Mécleuves, et pour faire suite également aux demandes des parents d’élèves, il est proposé de mettre en place un tarif dégressif pour les familles avec fratries.

### PROPOSITION TARIF PERISCOLAIRE APPLICABLE à compter du 24 Avril 2017, 1er enfant - tarif de base

	Tarif Résident				Hors Résidents
	T1	T2	T3	T4	
TAP	1.80 €	1.80 €	1.80 €	1.80 €	1.80 €
Hors TAP	1.90 €	2.25 €	2.60 €	2.80 €	3.50 €
Forfait cantine	6.80 €	7.10 €	7.35 €	7.50 €	9.40 €
Forfait garde	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €

### PROPOSITION TARIF PERISCOLAIRE APPLICABLE à compter du 24 Avril 2017, 2ème enfant - Abattement 5%

	Tarif Résident				Hors Résidents
	T1	T2	T3	T4	
TAP	1.70 €	1.70 €	1.70 €	1.70 €	1.80 €
Hors TAP	1.80 €	2.15 €	2.45 €	2.65 €	3.50 €
Forfait cantine	6.45 €	6.75 €	7.00 €	7.10 €	9.40 €
Forfait garde	1.45 €	1.45 €	1.45 €	1.45 €	1.50 €

### PROPOSITION TARIF PERISCOLAIRE APPLICABLE , 3ème enfant et suivant - Abattement 10%

	Tarif Résident				Hors Résidents
	T1	T2	T3	T4	
TAP	1.60 €	1.60 €	1.60 €	1.60 €	1.80 €
Hors TAP	1.70 €	2.00 €	2.35 €	2.50 €	3.50 €
Forfait cantine	6.10 €	6.40 €	6.60 €	6.75 €	9.40 €
Forfait garde	1.35 €	1.35 €	1.35 €	1.35 €	1.50 €

## 12) Examen de devis – accessibilité

Après délibération et à l’unanimité des voix, le conseil accepte le devis de BUREAU VERITAS présenté et donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser les travaux d’accessibilité.